DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 21 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt et Un Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET: Décision modificative n°1 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023.

PRESENTS: Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER,

PROCURATIONS: Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Alain FAGGIANI à Ange LARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA à Ange-François LEANDRI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, François-Joseph SCANAVINO à Paul PETRELLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS: Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants.

Vu la délibération en date du 14 avril 2023 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,

Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

· Section de Fonctionnement :

Fonctionnement	Dépenses	Commentaires
023 (01)	+39 632 €	Virement à la section d'investissement
TOTAL	+39 632 €	

Fonctionnement	Recettes	Commentaires
74-741121 (01)	+36 177 €	Réajustement Dotation Solidarité Rurale (DSR)
74-741127 (01)	+3 455 €	Réajustement Dotation Nationale de Péréquation
TOTAL	+39 632 €	

· Section d'investissement :

Investissement	Dépenses	Commentaires
2031 Op.216 (314)	+35 700 €	Etude Faisabilité Eco-Musée de la Mer
2128 Op.220 (325)	+5 981 €	Gazon aire pique-nique
2128 Op.223 (325)	+5 212 €	
21311 Op.106 (020)		Etudes structures et amiante Hôtel de ville
21351 Op.206 (10)	-97 979 €	
2312 Op.104 (322)	+70 225 €	Travaux supplémentaires pelouse synthétique
2312 Op.187 (420)	+40 029 €	
TOTAL	+73 529 €	

Investissement	Recettes	Commentaires
021 OPFI (01)	+39 632 €	Virement de la Section de Fonctionnement
1321 Op.216 (314)	+24 000 €	Subvention FEADER Eco-Musée de la Mer
1322 Op.103 (518)	+3 897 €	Participation CDC OPAH
1322 Op.216 (314)	+6 000 €	Subvention CDC Eco-Musée de la Mer
TOTAL	+73 529 €	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative N°1 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.07.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.07.2023

Fait à PROPRIANO, le 21 juillet 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212002497-20230721-2023-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/07/2023